



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

Le Mouvement de la Paix estime que la déclaration des « 5 Etats dotés » en faveur du désarmement nucléaire (en date du 3 janvier) va dans le bon sens, mais il demande à ces Etats de passer immédiatement aux actes en stoppant leurs programmes de modernisation et en signant le traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021.

Le Mouvement de la paix se réjouit de la déclaration commune faite par les 5 Etats parties au Traité de non-prolifération nucléaire et dénommés les « Etats dotés » à savoir la Chine, la France, les USA, le Royaume-Uni et la Russie. Cette déclaration a été préparée pour être rendue publique avant la conférence d'examen du traité de non-prolifération qui devait commencer début janvier mais a été repoussée de 6 mois.

Le Mouvement de la Paix voit dans cette déclaration un premier résultat des mobilisations des opinions publiques partout dans le monde. Ces mobilisations réunissent les sociétés civiles, les syndicats, la confédération syndicale internationale, des autorités religieuses, les mouvements de paix, les scientifiques, de nombreux prix Nobel, des réseaux de maires, de parlementaires, de collectivités locales, la Croix-Rouge internationale etc. Ces mobilisations bénéficient du soutien de nombreux Etats et de l'Onu qui a fait du désarmement nucléaire une de ses principales priorités.

En effet, le mouvement mondial pour l'élimination totale des armes nucléaires prévue par le droit international et en particulier l'article 6 du traité de non-prolifération s'amplifie de jour en jour.

Le « 5 Etats dotés » sont obligés de tenir compte de la puissance de cette exigence du désarmement nucléaire soutenue par les peuples dans le monde entier.

Mais une fois de plus notre expérience nous conduit à dire « des paroles c'est bien, maintenant il faut passer aux actes ! ».

Le Mouvement de la paix voit dans ce premier pas un encouragement à poursuivre les actions et mobilisations. Il appelle ses comités, ses amis et partenaires, toutes les personnes indépendamment de leurs opinions philosophiques, religieuses, de leurs sensibilités politiques ou de leurs appartenances syndicales ou associatives à accroître partout les actions et les pressions auprès du président de la République, du gouvernement, des parlementaires, des élus locaux pour exiger l'arrêt immédiat des programmes de modernisations des armes nucléaires. L'arrêt immédiat des programmes de modernisation dans les « 5 Etats dotés » dégagerait des dizaines de milliards utiles pour faire face aux défis climatiques, sanitaires et sociaux.

Le Mouvement de la Paix appelle à signer la pétition pour la ratification par tous les Etats du monde du traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021(1) (traité non signé par les 5 Etats signataires de la déclaration du 3 janvier), à développer partout en France des actions autour du 22 janvier date du premier anniversaire de l'entrée en vigueur du traité d'interdiction des armes nucléaires ; à porter cette exigence lors de la journée du 9 janvier à Brest avant la réunion des 54 ministres de l'Union Européenne (défense et affaires étrangères), à exiger que la France assiste en tant qu'observateur à la première réunion des États parties au TIAN qui se tiendra du 22 au 24 mars 2022 à l'Office des Nations Unies à Vienne.

La meilleure façon d'éviter un conflit nucléaire c'est d'engager immédiatement et concrètement le processus d'élimination totale, négociée et vérifiable des armes nucléaires.

Le Mouvement de la Paix - le 4 janvier 2021